

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Arrondissement de
Strasbourg

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers élus :
29

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
29

AFFAIRES FINANCIÈRES

17/ Tarifications des encarts publicitaires dans le magazine communal

Le magazine communal, source d'informations municipales auprès des administrés entraîne des coûts d'impression, de mise en page et de distribution. L'ajout d'encarts publicitaires permet de tirer des recettes compensant une partie du coût d'élaboration du magazine.

Suivant l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal doit fixer la tarification de ce service.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs publicitaires selon le tableau ci-dessous :

Format	Tarif
Quatrième de couverture (21 x 29,7 cm)	1 400 €
Pleine page intérieure (16,5 x 26 cm)	700 €
1/2-page intérieure (13 x 16,5 cm)	360 €
1/4 de page intérieure (8 x 13 cm)	190 €
1/8 de page intérieure (6,5 x 8 cm)	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la tarification des encarts publicitaires selon le tableau présenté ci-dessus.

Adopté à la majorité
26 voix pour
3 voix contre (MOSSER, LOTZ, SCHANN)



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

